



15ème législature

Question N° : 44436	De Mme Laetitia Saint-Paul (La République en Marche - Maine-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Situation des chrétiens en Afghanistan	Analyse > Situation des chrétiens en Afghanistan.
Question publiée au JO le : 22/02/2022 Réponse publiée au JO le : 10/05/2022 page : 3148		

Texte de la question

Mme Laetitia Saint-Paul attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des chrétiens persécutés en Afghanistan. Depuis août 2021 et la prise de Kaboul, les Talibans ont repris le pouvoir. En parallèle des exodes de masse qui s'en sont suivis, un terme a été mis à de nombreuses avancées sociales, sociétales ou encore concernant les libertés individuelles. Depuis l'été 2021, les talibans se sont rendus coupables de nombreuses violations du pacte international relatif aux droits civils et politiques, pourtant signé et ratifié par l'Afghanistan. La minorité chrétienne afghane a particulièrement souffert de cette période, faisant de l'Afghanistan l'un des pays où les persécutions envers les chrétiens sont aujourd'hui les plus fortes, quels que soient leurs aspects. Il est ainsi estimé que près de cent chrétiens résidant en Afghanistan ont été assassinés au cours des derniers mois, sur le fondement seul de leur religion, et qu'un millier d'entre eux ont subi des abus physiques ou psychologiques, notamment à travers des chasses à l'homme et par la torture. Alors que leur foi était rarement publique, les églises secrètes, si elles n'ont pas été dissoutes, ne prennent plus le risque de se réunir. Elle l'interroge donc sur les mesures que la France compte prendre en soutien à ces populations, en réponse à l'intensification constante des persécutions menées contre les chrétiens afghans.

Texte de la réponse

La France défend sans relâche, partout dans le monde, la liberté de religion ou de conviction, telle qu'énoncée à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, à l'article 18 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et à l'article 9 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales. La France est attachée au respect de cette liberté fondamentale et accorde la plus grande attention aux cas de violations de cette dernière dans le monde. Nous sommes, à ce titre, très préoccupés par le rapport de l'ONG "Portes Ouvertes", qui place l'Afghanistan en tête des pays où les chrétiens subissent le plus de persécutions. La France s'est très fortement mobilisée en faveur des Afghans menacés après la prise du pouvoir par les Talibans le 15 août dernier. En plus de l'évacuation des ressortissants français et des Afghans qui avaient travaillé pour la France à divers titres, nous avons également été l'un des rares pays à accueillir des Afghanes et Afghans sans lien avec la France mais en besoin de protection, comme l'a montré l'opération "APAGAN", menée du 17 au 28 août 2021, permettant l'évacuation de 2 805 personnes, dont 2 635 Afghans. Parmi eux se trouvaient des personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses. Après le retrait des forces étrangères d'Afghanistan, les Talibans ont entravé le départ des Afghans qui souhaitaient quitter leur pays. Grâce à plusieurs opérations depuis le mois de septembre, la France est parvenue à mettre en protection près de 400 Afghans menacés, parmi lesquels figuraient des personnes appartenant à des minorités religieuses. Lorsqu'ils entrent sur le

territoire national, les Afghans évacués bénéficient d'un traitement rapide et ont le droit de déposer une demande d'asile ou de réunification familiale. Dans le cadre de cette procédure, et comme tous les demandeurs d'asile, les personnes appartenant à des minorités religieuses afghanes se voient proposer une solution d'hébergement, un accompagnement médical et psychologique ainsi qu'une aide financière, laquelle varie selon le nombre de personnes constituant leur foyer. À l'issue d'une période de six mois, elles peuvent également avoir accès au marché du travail. Parallèlement, la France poursuit sa mobilisation en faveur de la prise en compte par les Talibans des critères de la résolution 2593 du Conseil de sécurité des Nations unies, parmi lesquels la formation d'un gouvernement représentatif des différentes composantes de la société afghane, d'un point de vue religieux, ethnique et en termes de genre. Nous avons à nouveau insisté sur ces attentes lors d'une réunion entre les représentants spéciaux européens et américain pour l'Afghanistan et une délégation du gouvernement intérimaire, à Oslo les 24 et 25 janvier derniers. Ces exigences, si elles n'étaient pas respectées, conduiraient à l'isolement des Talibans sur la scène internationale.